

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Urbanisme**

**REF : URBA2009001**

**Signataire : SM/JV**

**OBJET :Délégation du droit de préemption urbain à la SEM Plaine Commune Développement dans le périmètre de la ZAC du Landy**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L. 213-3,

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune du 13 février 2007 créant la Zone d'Aménagement Concertée du Landy,

Vu la Convention Publique de Renouveau Urbain Cristino-Garcia Landy en date du 4 novembre 2002 confiant à la SEM Plaine Commune Développement la réalisation de la ZAC du Landy,

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune en date du 24 juin 2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du Landy,

Vu le courrier de la Sem Plaine Commune Développement en date du 30 juin 2009 sollicitant de la Commune la délégation du droit de préemption dans le périmètre de la ZAC du Landy,

Considérant l'accord de Plaine, EPCI, en sa qualité de concédante de la ZAC du Landy,

Considérant la nécessité de permettre à la SEM Plaine Commune Développement de faire usage des outils d'acquisition foncière tel que le droit de préemption urbain pour mener à bien les acquisitions nécessaires dans le périmètre de la ZAC.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DELEGUE** à la SEM Plaine Commune Développement le droit de préemption urbain sur le périmètre de la ZAC du Landy.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité. Mention en sera notamment insérée dans deux journaux.

Le Maire

Jacques SALVATOR